

ment extraordinaire puisque l'on en parle encore au barreau.

Il est regrettable que l'on n'en connaisse pas plus long sur la carrière de cet homme de bien.

Au surplus nous renvoyons le lecteur à la biographie de M. Jolicœur dans les *Soirées canadiennes* de 1865, page 327. On y trouvera d'intéressants détails.

Louis Moquin mourut à Québec le 23 juin 1825. Il n'avait pas encore 39 ans, lorsqu'une longue maladie vint l'enlever à l'affection des siens et à l'admiration de ses confrères.

“ Ce Monsieur, dit la *Gazette de Québec* du même jour, par son éducation, son application, ses talents et son caractère s'était élevé à un très haut degré d'éminence comme membre du barreau de Québec. Il est du petit nombre de ceux dont la perte est vivement ressentie au delà du cercle de leur famille et de leurs amis. La mort de M. Moquin est une perte publique.”

Les funérailles de Moquin eurent lieu le samedi 25 juin à dix heures du matin. M. Demers, grand vicaire du diocèse, y présida. Le corps fut conduit au cimetière au milieu d'un grand concours de tous les rangs. Le juge en chef, les juges du district, les membres du barreau, les étudiants en droit assistaient en corps. Avant de se séparer des membres du barreau, le juge en chef leur adressa quelques paroles émues. Il fit allusion aux grandes qualités du défunt et il conclut en rapportant un trait de caractère bien connu de tous ceux devant qui il avait plaidé, c'est que jamais Moquin ne voulut entreprendre la défense d'une cause, à moins d'être intimement convaincu qu'elle était juste et équitable.

La *Gazette* du 28 juillet 1825 contenait le bel éloge qui suit :

“ Un ami nous a communiqué la note suivante de l'honorable tribut rendu au caractère de feu M. Moquin, avocat, par le banc. Messieurs du barreau ayant accompagné les juges du cimetière à leur chambre au palais de justice, l'avocat-général, au nom du barreau, les pria